

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB17_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

NOMENCLATURE : 07 - 05

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 JUIN 2024

DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA JEUNESSE –
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS
ET L'ASSOCIATION « SPORT DANS LA VILLE »

Rapporteur : Monsieur Farid BOUKERCHA

Le quartier de la Cité 12/14 fait l'objet, au regard de ses spécificités et des attentes exprimées par ses habitants, d'une attention particulière de la Municipalité et de dispositifs, actions et projets complémentaires à la démarche de renouvellement urbain en cours (réhabilitation de l'école Jean MACE, préfiguration d'un Espace de Vie Sociale, chantier participatif de l'espace FLAMENT, construction programmée d'un nouveau centre socioculturel, label Cité Educative, Programme de Réussite Educative, ouverture récente d'une nouvelle salle plurivalente en cœur de quartier...).

Les temps participatifs organisés avec les habitants et acteurs du quartier à l'occasion des différents projets en cours ont fait apparaître la nécessité de renforcer encore l'action de proximité de la collectivité à destination du public enfants, adolescents et jeunes adultes.

En ce sens, la Ville de LENS s'est rapprochée de l'association « Sport dans la Ville » avec laquelle elle a conduit, sur une autre partie du territoire communal, un partenariat fructueux depuis 2019 pour l'accompagner dans cette démarche de proximité, et ce en complément et en cohérence avec l'action des services municipaux et des autres acteurs du quartier.

Pour rappel, cette association, créée en 1998, est l'une des principales associations françaises d'insertion professionnelle par le Sport.

« Sport dans la Ville » met ainsi en place au cœur des territoires, différents projets intégrant des entreprises, des collectivités locales et des structures associatives de proximité, son objectif central étant l'accompagnement des jeunes dans leurs projets d'insertion socio-professionnelle, en utilisant le sport comme un véritable levier.

Dans le cadre de ce partenariat que l'association et la Ville entendent nouer pour une période de 5 ans (2024 à 2028) il est prévu notamment, et à destination des jeunes de la Cité 12/14 :

- la mise en place d'animations sportives hebdomadaires (d'un volume de 12h à 15h / semaine) pour des jeunes âgés de 7 à 22 ans (150 à 250 jeunes ciblés),
- la participation des jeunes âgés de 15 ans et plus au programme « Job dans la ville » : coaching individuel, visites d'entreprises, accès à des expériences professionnelles (30 à 50 jeunes),
- l'organisation de « visites familles » pour rentrer en contact avec les familles des jeunes inscrits au projet,
- la participation des jeunes filles de 11 ans et plus au programme « L dans la ville » : visites de lieux culturels, foot féminin, cours de danse, rencontres de personnalités inspirantes,
- la participation des jeunes impliqués à des tournois intersites, des sorties culturelles et éducatives, des événements exceptionnels (désignation ballon d'or...), des séjours de découvertes et d'échanges internationaux.

En contrepartie de ces actions à mener par l'association, la Ville soutiendra le projet de l'association en lui apportant une aide financière annuelle selon les modalités suivantes :

- un engagement de la Ville à participer au financement annuel des activités du centre implanté à LENS, à hauteur de 30 000 € par an, et ce pour une durée de 5 ans de 2024 à 2028,
- l'installation de deux séances de comité de pilotage relatif au bilan d'activités et financier concernant les activités menées auprès des jeunes Lensois sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect par l'association des obligations mentionnées dans la convention d'objectifs,
- la mise en relation avec les acteurs locaux afin de favoriser la dynamique partenariale et la complémentarité et la cohérence des actions (Mission Locale, France Travail, entreprises locales, associations du quartier, sportives, culturelles et socio-éducatives, services municipaux),
- la mise à disposition de locaux pour recevoir les jeunes individuellement, pour l'organisation d'activités et le stockage du matériel pédagogique.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de partenariat entre la Ville de Lens et l'association « Sport dans la Ville »,
- de verser une subvention de fonctionnement annuelle de 30 000 € à l'association « Sport dans la ville » à compter de l'année 2024, pour la durée de la convention et sous réserve du respect par l'association de ses obligations telles que fixées dans ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de mise à disposition des installations sportives concernées liées à ce partenariat ainsi que tous documents nécessaires à la gestion administrative et comptable de l'opération présentée ci-dessus,
- décider du principe de l'engagement budgétaire des crédits correspondants.

Les commissions Finances et Services à la population ont émis des avis favorables.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**Pôle Vie de la Cité –
Accès aux services publics
et ressources internes
Service Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.